

DECRET N° 96-174 du 21 Mai 1996

Portant nomination au Ministère du
Développement Rural.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président et de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Mai 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère du Développement Rural.

- Directeur de Cabinet : Monsieur Laurent WOROU
- Chef de Cabinet : Monsieur Ibraïma SOULEMANE
- Directeur des Ressources Humaines de la Formation et de la vulgarisation : Monsieur Anatole Cakpo SOGBOHOSSOU

.../...

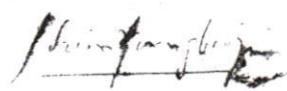
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 Mai 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,


Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Développement Rural,


Moïse MENSAH.-


Jérôme SACCA KINA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM-MF-MDR 12
SGG 4 AUTRES MINISTERES 15 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DCL 3 GCONB-DCCT-INSAE-3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES
3 JO 1.-